

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 56

10 janvier 2006

SOMMAIRE

3M Asset Management, S.à r.l., Luxembourg	2662	Immodun, S.à r.l., Luxembourg	2686
Advent Mach, S.à r.l., Luxembourg	2661	Ixina International S.A., Esch-sur-Alzette	2650
Allalin Invest S.A., Luxembourg	2688	Jetix Europe Properties, S.à r.l., Munsbach	2684
Amicale des Marcheurs Kayl, A.s.b.l.	2657	Karis S.A., Luxembourg	2668
Annuaire Online, S.à r.l., Luxembourg	2687	Lady Shipping Company S.A., Luxembourg	2678
Annuaire Online, S.à r.l., Luxembourg	2688	Lux-Ti S.A., Esch-sur-Alzette	2669
Archis, S.à r.l., Luxembourg	2667	Lybra Investments, S.à r.l., Luxembourg	2687
Attuale Holding S.A., Luxembourg	2686	Mancial S.A., Luxembourg	2643
BCF II Lux I, S.à r.l., Luxembourg	2659	Maritime Construction S.A., Luxembourg	2646
BCF II Lux I, S.à r.l., Luxembourg	2659	Masi, S.à r.l., Luxembourg	2667
BCF II Lux I, S.à r.l., Luxembourg	2659	Masi, S.à r.l., Luxembourg	2667
BCF II Lux II, S.à r.l., Luxembourg	2666	Masi, S.à r.l., Luxembourg	2667
BCF II Lux II, S.à r.l., Luxembourg	2666	Mitte Holdings Management S.A., Luxembourg	2677
BCF II Lux II, S.à r.l., Luxembourg	2666	Mitte Holdings Management S.C.A., Luxembourg	2677
Blue Cat S.A., Luxembourg	2661	Mosella Consult, GmbH, Luxembourg	2666
BUO Finance Holding S.A., Luxembourg	2642	N&W Global Vending (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	2658
BUO Luxembourg S.A., Luxembourg	2642	Nabi Holding A.G., Luxembourg	2645
Bunker Lux S.A., Luxembourg	2660	Negelli S.A., Luxembourg	2685
Caroline Shipping S.A., Luxembourg	2660	Next Future Holding S.A., Luxembourg	2678
CETH - Conseil Européen du Textile et de l'Habille- ment, A.s.b.l., Luxembourg	2647	Northern Seas Charter S.A., Luxembourg	2678
Cephalon Financière Luxembourg, S.à r.l.	2686	Pamela Shipping S.A., Luxembourg	2646
Claudine C, S.à r.l., Luxembourg	2645	Pollux Shipping S.A., Luxembourg	2642
Comfintex S.A.H., Luxembourg	2650	Polychem International S.A.H., Luxembourg	2650
Coriolus International, S.à r.l., Luxembourg	2679	Prime Invest I S.A., Luxembourg	2659
Cornetlux, S.à r.l., Wiltz	2643	PS Assisted Living, S.à r.l., Luxembourg	2659
Finance Solutions, S.à r.l., Luxembourg-Hamm	2660	PS UK, S.à r.l., Luxembourg	2642
Freestone Investments S.A., Luxembourg	2685	Renaissance Cruises S.A., Luxembourg	2646
G.I.M. Geographic Information Management S.A., Luxembourg	2686	Royal Real Estate S.A., Luxembourg	2650
GE UK Financing (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	2668	Sopinvest and Properties S.A., Luxembourg	2686
GE UK Financing (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	2676	Star Real Estate S.A., Luxembourg	2684
German Residential Investment Holding S.C.A., Luxembourg	2661	Tolama Investments S.A., Luxembourg	2686
German Residential Investment, S.à r.l., Luxem- bourg	2668	United Commercial Holding S.A., Luxembourg	2685
Hellange S.A., Luxembourg	2671	United Commercial Holding S.A., Luxembourg	2685
Hemelbaan S.A., Luxembourg	2685	United Commercial Holding S.A., Luxembourg	2685
		United Steel Mills, S.à r.l., Luxembourg	2651
		WP Roaming II S.A., Luxembourg	2677
		Yum! International Participations, S.à r.l., Luxem- bourg	2667

BUO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 29.644.

—
Mademoiselle Dolly Lamote, administrateur et administrateur-délégué, a pour adresse désormais:
Résidence Mornington, 9/2, avenue d'Hougoumont, B-1180 Bruxelles.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076409.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

BUO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 29.846.

—
Mademoiselle Dolly Lamote, administrateur et administrateur-délégué, a pour adresse désormais:
Résidence Mornington, 9/2, avenue d'Hougoumont, B-1180 Bruxelles.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076407.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

POLLUX SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 87.120.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 5 août 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Noël Delaby en sa qualité d'administrateur avec effet au 15 août 2005.
2. Monsieur Bart Van Der Haegen demeurant professionnellement à Luxembourg a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2005 en qualité d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

POLLUX SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076481.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

PS UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.236.

—
Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 24 mai 2005 que:

- 1) It was decided that the change of the registered address to 9A boulevard du Prince Henri shall take place on the 22 June 2005.

Traduction française:

- 1) Il a été décidé que le changement du siège social de la société aura lieu le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076502.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

CORNETLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 102.076.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le onze août.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe Cornet, exploitant forestier, demeurant à B-6990 Hotton, 1, route de Barvaux;
2. Madame Véronique Paquay, sans état particulier, demeurant à B-6990 Hotton, 1, route de Barvaux.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CORNETLUX, avec siège social à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, inscrite au registre de commerce de Diekirch, sous le numéro B 2.569, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 97 du 2 mars 1993.

II. Le capital de la société est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, soit actuellement douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs, soit actuellement vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR), chacune, entièrement souscrites et libérées par les comparants chacun pour moitié.

Sur ce, les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- ils ont décidé de dissoudre et de liquider la société;
- ils ont déclaré que la société a cessé toutes ses activités et en conséquence ils prononcent sa dissolution;
- ils donnent pleine et entière décharge aux gérants;
- ils déclarent que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'ils répondront encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés au prorata de leur participation, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cornet, V. Paquay, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 16 août 2005, vol. 432, fol. 77, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 août 2005.

U. Tholl.

(902848.3/232/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2005.

—
MANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 81.573.

L'an deux mille cinq, le premier février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANCIAL S.A., ayant son siège social au L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C. Luxembourg section B numéro 81.073, constituée sous forme d'une société anonyme au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales suivant acte reçu par le notaire Maître Marthe Thyès-Walch, en date du 30 mars 2001, publié au Recueil du Mémorial C 978 du 8 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Betty Prudhomme, employée privée résidant professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Ariane Vigneron, employée privée résidant professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Mostade, employée privée résidant professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

Madame la présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 2.400 (deux mille quatre cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée

peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion des sociétés anonymes SCARPAR INVESTISSEMENT S.A., JADIS INTERNATIONAL S.A., PONTET HOLDING S.A. et MANCIAL S.A., sociétés qui disparaissent, par constitution de JAMAPOSCA INVEST S.A., la nouvelle société.

2. Constitution d'une nouvelle société, JAMAPOSCA INVEST S.A., qui aura un capital de EUR 2.482.061,53 (deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille soixante et un euros et cinquante-trois cents), représenté par 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Dissolution de la société et annulation de toutes les actions émises.

4. Attribution directe des nouvelles actions émises aux actionnaires de SCARPAR INVESTISSEMENT S.A., JADIS INTERNATIONAL S.A., PONTET HOLDING S.A. et MANCIAL S.A., les sociétés qui disparaissent, de manière strictement proportionnelle à leur participation respective dans le capital de la nouvelle société.

5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de dissolution.

6. Divers.

IV. Il y a lieu de procéder aux constatations préliminaires suivantes:

1) Sur sa présentation par le président du bureau, l'assemblée constate que le projet de fusion des quatre sociétés anonymes SCARPAR INVESTISSEMENT S.A., JADIS INTERNATIONAL S.A., PONTET HOLDING S.A. et MANCIAL S.A. par constitution d'une nouvelle société au nom de JAMAPOSCA INVEST S.A. a été intégralement publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg* numéro 1325 du 29 décembre 2004.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des quatre sociétés concernées le 20 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07349, prévoit la dissolution des quatre sociétés précitées, dont la nôtre, moyennant constitution d'une nouvelle société dénommée JAMAPOSCA INVEST S.A., avec prise d'effet de la fusion au 1^{er} janvier 2005 (date effective), date à laquelle JAMAPOSCA INVEST S.A. née de la fusion sera censée avoir commencé à accomplir seule les activités des quatre sociétés qui fusionnent.

2) L'assemblée reconnaît en outre avoir pris connaissance sur leur présentation à l'assemblée des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange, prévus par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que d'un état comptable au 30 novembre 2004.

3) L'assemblée reconnaît en outre avoir pris connaissance sur leur présentation à l'assemblée des rapports écrits contenant examen du projet de fusion prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales établi par l'expert Réviseur d'Entreprises indépendant Monsieur Jean Bernard Zeimet, désigné à cette fin comme réviseur unique par les conseils d'administration des quatre sociétés avec l'approbation du magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale.

Ces rapports concluent au caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion.

4) L'assemblée constate que toutes les obligations résultant de l'article 277 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été exécutées.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion des sociétés anonymes SCARPAR INVESTISSEMENT S.A., JADIS INTERNATIONAL S.A., PONTET HOLDING S.A. et MANCIAL S.A., sociétés et décide de réaliser cette fusion par disparition de notre Société et constitution de JAMAPOSCA INVEST S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion et notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvellement créées et émises de la société nouvelle à raison de 6.831 actions de la société constituée pour 2.400 actions de notre Société, moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de notre Société à la société nouvelle et dissolution sans liquidation de notre Société comme conséquence de la fusion.

L'assemblée décide donc d'accepter, en rémunération de l'apport de fusion, 6.831 (six mille huit cent trente et une) actions sans désignation de valeur nominale de la société JAMAPOSCA INVEST S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats du 1^{er} janvier 2001 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société nouvelle L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la Société, la dissolution sans liquidation étant achevée.

Quatrième résolution

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents susvisés et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'agréer le projet et de constater expressément la réalisation de la fusion, sans préjudice des dispo-

sitions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers et sous la seule réserve de l'approbation de la fusion par la société absorbante et toutes les sociétés absorbées.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

Frais

Les frais, droits, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Prudhomme, A. Vigneron, L. Mostade, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 98, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

J. Elvinger.

(076454.3/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

CLAUDINE C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 30.534.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2005

Les associés de la société CLAUDINE C, S.à r.l. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 mai 2005 et ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Suite au décès de Madame Claudine Condrotte, née à Straimont le 4 février 1949, divorcée de Monsieur Gérard Hubermont, demeurant à B-6840 Verlainne, route du Pétrai, 2, survenu à Sainte-Ode, le 17 janvier 2005, il résulte que les parts sociales de la société sont désormais réparties comme suit:

- Monsieur Jean-Louis Hubermont, né à Louvain, le 5 septembre 1968, et demeurant à B-1170 Watermael-Boitsfort, rue de l'Hospice Communal, 223, cinq cents parts sociales.	500
- Monsieur Stéphane Hubermont, né à Louvain, le 17 juillet 1970, époux de Madame Isabelle Piérard, demeurant à B-6840 Offaing, Le Haut de Baudrimont, 30, cinq cents parts sociales.	500
- Mademoiselle Alexandra Hubermont, née à Libramont-Chevigny, le 19 janvier 1985 et demeurant à B-6840 Offaing, Le Haut de Baudrimont, 30, cinq cents parts sociales.	500
Total: mille cinq cents parts sociales.	1.500

Madame Claudine Condrotte susvisée n'est donc plus gérante de la société.

Est nommé gérant de la société, en remplacement de la gérante décédée, Monsieur Jean-Louis Hubermont susvisé.

Le nouveau gérant déclare accepter son mandat.

Le nouveau gérant pourra engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(076438.3/503/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

NABI HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 69.739.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(076497.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

PAMELA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 83.393.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 5 août 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Noël Delaby en sa qualité d'administrateur avec effet au 15 août 2005.

2. Monsieur Bart Van Der Haegen demeurant professionnellement à Luxembourg a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2005 en qualité d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

PAMELA SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076483.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

MARITIME CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 61.471.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 5 août 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Noël Delaby en sa qualité d'administrateur avec effet au 15 août 2005.

2. Monsieur Bart Van Der Haegen demeurant professionnellement à Luxembourg a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2005 en qualité d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

MARITIME CONSTRUCTION S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076484.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

RENAISSANCE CRUISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 70.919.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle du 7 mai 2005

Lors de ladite assemblée les résolutions suivantes ont été prises:

1. Les mandats des membres du conseil d'administration, à savoir Messieurs Raymond van Herck et Philippe Janssens étant venus à expiration, ils sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2009.

2. L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Bart van der Haegen avec effet immédiat pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2009, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, à savoir Monsieur Noël Delaby.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

RENAISSANCE CRUISES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076487.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

**CETH - CONSEIL EUROPEEN DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg F 1.204.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

- Nunes Fortes Antonio Augusto, industriel du textile, domicilié 4100 Porto - Portugal, av. Sidónio Pais, 260, r/c esq., de nationalité portugaise;
- Da Silva Cabral Manuel Pedro, commerçant, domicilié 4000 Porto - Portugal - Portugal, rue do Bolhão, 138 - 1^o dto - 4000-11 de nationalité portugaise;
- Fonseca Baptista Raul Manuel, consultant, domicilié 4000 Porto - Portugal, rue do Passeio Alegre 498, de nationalité portugaise;
- Nascimento De Sousa Barros Jose Luis, industriel de l'habillement, domicilié 4450 Matosinhos - Portugal, av. da República 177, 6^o esq, de nationalité portugaise;
- Vale Moreno Ligia Maria, designer, domiciliée 4400 Vila Nova de Gaia - Portugal, rue Rei Ramiro 999-3^oC, de nationalité portugaise;
- Abel Barreto Jose, avocat à la cour, domicilié 4400 Vila Nova de Gaia - Portugal, rua Luis de Camões 167-3^oC, de nationalité portugaise;
- Broadley Chaves Jose Miguel, animateur, domicilié 4150 Porto - Portugal, av. Marechal Gomes da Costa 822, de nationalité portugaise;
- Ferreira Candeias Jose Carlos, industriel du textile, domicilié 4150 Porto - Portugal, rue Tristão da Cunha 239, de nationalité portugaise;
- Feio De Victoria Candeias Artur Alexandre, consultant, domicilié L-1647 Luxembourg, 25, rue du Gruenewald, de nationalité portugaise,

est constituée une association sans but lucratif de droit luxembourgeois, régie par la Loi du 21 avril 1928.

L'association adopte la désignation:

CETH - CONSEIL EUROPEEN DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT, A.s.b.l.

et sera régie par les dispositions suivantes:

Art. 1^{er}. Siège social

Le siège social est établi à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

Il peut être transféré dans tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration publiée dans le mois de sa date au Mémorial.

Art. 2. Objet

L'association a pour objet:

- Définir, promouvoir et faire connaître une politique générale de développement du secteur du textile et de l'habillement;
- Mener des actions visant à favoriser le progrès économique et social du secteur et le renforcement des entreprises du textile et de l'habillement;
- Promouvoir l'image du secteur à l'étranger;
- Créer des structures de conseil et d'assistance visant l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises du secteur;
- Suivre les politiques européennes susceptibles d'avoir un impact dans le secteur;
- Rechercher et diffuser toutes les informations et données susceptibles d'être utiles aux membres pour la gestion prudente de leurs investissements;
- Procéder à l'analyse fondamentale et technique d'opportunités d'investissement;
- Organiser des actions de coopération technique internationales;
- Etablir des relations avec toutes les institutions nationales et étrangères poursuivant des objectifs concomitants avec ceux de l'association.

L'association peut s'étendre à toute sorte d'activités en relation avec son objet.

Art. 3. Membres

L'association se compose d'un nombre illimité de membres. Peuvent devenir membres toutes les personnes physiques ainsi que toutes les personnes morales légalement constituées. Il y a trois sortes de membres:

- les membres effectifs sont des personnes physiques;
- les membres adhérents sont des personnes morales partageant les objectifs de l'association et coopérant avec celle-ci;
- les membres honoraires sont des personnes physiques ou morales, auxquelles le Conseil d'administration reconnaît des mérites particuliers pour favoriser les objectifs de l'association et qui lui apportent le concours actif de leurs capacités et de leur prestige.

Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 4. Admission des membres

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au Conseil d'administration, qui procède à son examen et obtient tous les éléments d'appréciation nécessaires

pour prendre sa décision. Le Conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 5. Départ des membres

La qualité de membre se perd par une déclaration de démission écrite, par le décès ou par l'exclusion.

L'exclusion ne peut être proposée par le Conseil d'administration qu'après avoir entendu l'intéressé. Elle est prononcée par une assemblée générale, à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre qui cesse de faire partie de l'association n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 6. Ressources de l'association

1. Les membres effectifs et adhérents paient une cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale. Les membres honoraires ne sont astreints à aucune cotisation.

2. Le coût nominal des services spécialisés mis à disposition des membres effectifs ou sollicités par ceux-ci, est supporté par ceux qui en utilisent.

3. L'assemblée générale peut décider la constitution d'un fonds de réserve, en fixer le montant et les modalités de la contribution à ce fonds due par chaque membre.

Art. 7. Organes de l'association

Les organes de l'association sont le Conseil d'administration et l'assemblée générale.

Art. 8. Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration est composé d'un minimum de 4 administrateurs. La qualité d'administrateur est réservée aux membres effectifs. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis, pour une durée de mandat de 3 ans. Ils sont rééligibles.

2. Le Conseil élit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier.

3. La perte de la qualité de membre de l'association implique automatiquement l'exclusion du Conseil d'administration. En cas de vacance en cours d'un mandat, un nouvel administrateur peut être élu par l'assemblée générale pour terminer le mandat de l'administrateur sortant.

4. Les administrateurs peuvent être révoqués par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents ou représentés.

5. Le Conseil se réunit sur initiative du président ou bien à la demande des deux tiers des administrateurs. En cas d'empêchement ou absence du président, il est remplacé par un vice-président dûment mandaté.

6. Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur. Aucun administrateur ne peut cependant être porteur de plus d'une procuration.

7. Le Conseil ne peut valablement délibérer que si au moins les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés, mais avec une présence effective d'au moins la moitié des membres.

Art. 9. Attributions du Conseil d'administration

Le Conseil a tous les pouvoirs de gestion et d'administration sous réserve des attributions de l'assemblée générale. Il délègue la gestion journalière à son secrétaire général. Il peut, en outre, conférer par unanimité des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs mandataires.

Le Conseil assume en particulier les devoirs suivants:

1. La préparation et convocation de l'Assemblée générale, ainsi que l'établissement de l'ordre du jour.

2. La préparation des projets d'activités

3. La préparation du budget.

4. La rédaction du rapport annuel.

5. La représentation de l'association dans tous les actes, y compris les actes judiciaires.

Les résolutions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Elles sont inscrites dans un registre signé par les administrateurs présents aux réunions et conservé par le secrétaire général, qui le tiendra à la disposition des membres de l'association.

L'association est valablement engagée par la signature de deux membres de son Conseil d'administration. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies par le Conseil d'administration, représenté par son président ou un administrateur désigné à cet effet par celui-ci.

Art. 10. Assemblée générale

1. L'assemblée générale possède la plénitude des pouvoirs permettant la réalisation de l'objet de l'association. Elle se compose de tous les membres effectifs.

2. Les membres d'honneur, ainsi que un représentant par chaque membre adhérent peuvent assister aux assemblées générales, sans toutefois avoir droit de vote. Avec l'accord du président, ils peuvent toutefois faire connaître leur avis sur toute matière soumise à discussion.

Art. 11. Compétences de l'assemblée générale

1. Sont notamment réservés à la compétence de l'assemblée générale les points suivants:

a) l'approbation des budgets et comptes;

b) la fixation des cotisations;

c) l'élection et révocation des administrateurs;

d) l'élection de deux commissaires aux comptes;

e) la modification des statuts;

f) l'exclusion de membres;

g) la dissolution de l'association.

2. Le président du Conseil d'administration convoque les assemblées générales, qui se tiendront au siège social ou à l'endroit indiqué sur la convocation.

3. Les assemblées générales ordinaires sont annuelles et ont lieu dans le mois de la date de constitution de l'association. Les assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le président ou sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

4. Les convocations sont faites par lettre adressée à la dernière adresse connue des membres ou par un avis publié dans deux journaux de presse du Grand-Duché, 7 jours minimum avant la date de l'assemblée. Les convocations doivent obligatoirement contenir l'ordre du jour.

5. Toute proposition émanant d'au moins 1/20^{ème} des membres inscrits sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. Fonctionnement de l'assemblée générale

1. L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration, et, en cas d'empêchement de sa part, par un vice-président dûment mandaté.

2. Le quorum est atteint quand la majorité simple des membres de l'association sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale aura lieu une demi-heure plus tard, et les décisions seront prises à la majorité simple des membres présents.

3. Les membres effectifs pourront chacun se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre effectif porteur d'une procuration spéciale. Aucun membre effectif ne pourra cependant être porteur de plus d'une procuration.

4. Les résolutions sont prises à la majorité simple des membres effectifs et adhérents présents ou représentés, sauf dans les cas spécialement prévus dans les statuts. Elles sont portées à la connaissance de tous les membres par lettre expédiée par la poste.

5. Il ne peut être statué que sur les matières portées à l'ordre du jour.

6. Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans un registre signé par le président et par un membre du Conseil d'administration et conservé par le secrétaire général, qui le tiendra à la disposition des membres.

Art. 13. Commissions

Le Conseil d'administration peut nommer des Commissions et en désigner des présidents. Les présidents des Commissions peuvent être des membres du Conseil d'administration. Le président du Conseil d'administration est membre de toutes les Commissions.

Art. 14. Modifications aux statuts - Dissolution

1. Sans préjudice des dispositions de la Loi du 21 avril 1928, toute proposition ayant pour objet une modification aux statuts ou la dissolution de l'association doit émaner du Conseil d'administration ou d'au moins les deux tiers des membres effectifs de l'association.

2. Le Conseil d'administration doit porter à la connaissance des membres de l'association au moins quinze jours à l'avance la date de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur ladite proposition.

3. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si elle réunit les deux tiers des membres, ayant voix délibérative, présents ou représentés. Aucune décision ne sera valable si elle n'est votée à la majorité des deux tiers des voix.

4. Toutefois, si cette assemblée générale ne réunit pas les deux tiers des membres effectifs de l'association, une nouvelle assemblée générale sera convoquée dans les mêmes conditions que ci-dessus, qui statuera sur la proposition en cause, quel que soit le nombre des membres effectifs présents ou représentés. En ce cas, la validité de la décision dépend de son homologation par les instances judiciaires compétentes.

5. Les modifications aux statuts n'auront d'effet qu'après les conditions de publicité, requises par la loi, auront été remplies.

6. L'assemblée générale fixera le mode de dissolution. La liquidation du patrimoine sera faite suivant les modalités prévues dans la loi luxembourgeoise pour les sociétés civiles.

Art. 15. Budgets et comptes

L'exercice social est clôturé le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil est tenu de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice et le budget pour l'exercice suivant.

Art. 16. Dispositions générales

Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale constituante, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. MM. Nunes Fortes, Fonseca Baptista, Broadley Chaves et Feio De Victoria Candeias sont nommés administrateurs.

2. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la contribution pour les membres fondateurs à EUR 200,00. Tout nouveau membre sera assujéti à la contribution de EUR 500,00 indexée à partir du jour de la signature des présents statuts.

3. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à EUR 125,00.

Réunion du Conseil d'administration

Ensuite, le Conseil d'administration s'est réuni et a désigné, à l'unanimité:

M. Fonseca Baptista comme Président;

M. Nunes Fortes comme Vice-président;
M. Feio De Victoria Candeias comme Secrétaire général;
M. Broadley Chaves comme Trésorier.

Fait, paraphé et signé à Luxembourg, le 28 janvier 2005.

A.A. Nunes Fortes / M.P. Da Silva Cabral / R.M. Fonseca Baptista
J.L. Nascimento De Sousa Barros / L.M. Vale Moreno / J. Abel Barreto
J.M. Broadley Chaves / J.C. Ferreira Candeias / A.A. Feio De Victoria Candeias

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06455. – Reçu 620 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076523.3/000/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

COMFINTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.707.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

Signatures.

(076489.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

POLYCHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.424.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

FIDUPAR

Signatures

(076491.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

ROYAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 39.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05686, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour le conseil d'administration

Signature

(076494.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

IXINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 61.347.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(076500.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

UNITED STEEL MILLS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 110.224.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the second day of August.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

WISLEY S.A., R.C. Luxembourg B 40.722, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, here represented by its Managing Director, Mr. Alain Noullet, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. - Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name UNITED STEEL MILLS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. - Management, Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single/joint signature of any/two manager(s) of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. - General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. - Annual accounts, Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. - General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, WISLEY S.A. prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution by a contribution in kind of five hundred (500) parts of ANDEAN FINANCE, S.à r.l., a corporation duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered at the Register of commerce of Luxembourg, being 100% of the issued share capital of the said corporation.

Costs

Insofar as the company is receiving the 100% of share capital in ANDEAN FINANCE, S.à r.l., a corporation established in a EU Member State, the company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
ProServices MANAGEMENT S.A., R.C. B 105.263, with registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.
2. The Company have its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

WISLEY S.A., R.C. Luxembourg B 40.722, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, ici représentée par son Administrateur-délégué Monsieur Alain Noullet, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux- Herbes, L-1728 Luxembourg.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination UNITED STEEL MILLS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. - Gestion, Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature/signature conjointe de tout/deux gérant(s) ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. - Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

WISLEY S.A., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par un apport en nature de cinq cents (500) parts de ANDEAN FINANCE, S.à r.l., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Frais

Dans la mesure où la société reçoit 100% de ANDEAN FINANCE, S.à r.l., entité établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
ProServices MANAGEMENT S.A., R.C. B 105.263, avec siège social à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Noullet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, vol. 149S, fol. 57, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 août 2005.

P. Bettingen.

(078042.3/202/385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

AMICALE DES MARCHEURS KAYL, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

R. C. Luxembourg F 1.206.

Association fondée d'après la loi du 21 avril 1928 sur les A.s.b.l.

—
STATUTS

1.- Dénomination - Siège

1.1 L'association fondée le 4 décembre 1982 porte la dénomination AMICALE DES MARCHEURS KAYL.

2.- But

2.1 Elle a pour but toute activité favorisant particulièrement les sports populaires sans caractère compétitif, apportant de par la son aide aux efforts faits pour améliorer la santé par des exercices de sport populaire.

3.- Composition

3.1 L'association se compose de membres, de membres actifs et de membres honoraires.

L'assemblée générale pourra, sur proposition du comité, ou de sa propre initiative, et statuant à la majorité des voix, conférer le titre de membre d'honneur à toute personne ayant rendu des services notables à l'association ou à la cause qu'elle poursuit.

4.- Admission - Démission - Cotisation

4.1 La qualité de membre se perd par démission ou par exclusion.

4.2 Le comité peut prononcer l'exclusion de tout membre qui a gravement manqué aux lois d'honneur, ou qui à causé à l'association un préjudice matériel ou moral. La décision sera prise par le comité à la majorité des deux tiers des voix. L'exclusion sera notifiée par lettre recommandée au membre exclu, qui pourra interjeter appel dans la prochaine assemblée générale.

4.3 La cotisation annuelle sera fixée chaque année par l'assemblée générale.

Cette dernière déterminera aussi le mode et la date du paiement.

4.4 L'année sociale est celle du calendrier.

5.- Administration

5.1 Les organes de l'association sont:

(a) l'assemblée générale - (b) le comité - (c) le collège des commissaires-vérificateurs.

5.2 L'assemblée générale est ordinaire ou extraordinaire. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au cours du premier trimestre.

5.3 Les membres sont convoqués à l'assemblée générale, par invitation indiquant l'ordre du jour, au moins huit jours à l'avance.

5.4 Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le comité de sa propre initiative ou à la suite d'une demande écrite émanant de la moitié au moins des membres actifs.

5.5 L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus.

Elle a notamment le droit:

- de modifier les statuts,
- de nommer ou de révoquer les commissaires-vérificateurs,
- d'approuver le budget annuel ainsi que les comptes établis par le comité,

- de fixer les cotisations annuelles,
- de prononcer la dissolution de l'association,
- de prendre toutes les décisions qui dépassent les pouvoirs dévolus légalement ou statutairement au comité.

5.6 L'association est administrée et gérée par un comité. Celui-ci se compose de cinq membres au moins. Tous les membres sont élus pour une durée de deux ans. Les membres du comité qui sont sortants sont rééligibles. Leurs fonctions n'expirent qu'après leur remplacement. En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement par le premier suppléant, s'il y en a. Dans le cas contraire, il sera remplacé lors de la prochaine assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Pour la première assemblée générale après l'assemblée constituante, la moitié moins un des membres du comité sera désignée par tirage au sort et sera sortante d'office. Pour les élections, la candidature doit être présentée au président par écrit, huit jours avant l'assemblée générale. Les candidats doivent avoir dix-huit ans accomplis le jour de l'élection.

5.7 Le comité se réunit sur convocation du président ou de son délégué chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association ou que la moitié de ses membres le demandent. Il doit se réunir au moins six fois par an.

5.8 Les décisions du comité seront valables, si la moitié plus un des membres sont présents. Les décisions du comité sont prises à la majorité simple des voix présentes. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

5.9 Tous les postes du comité sont honorifiques.

5.10 Le comité désignera parmi les membres du comité, le secrétaire et le trésorier.

5.11 L'assemblée générale désignera parmi ses membres présents par vote de simple majorité son président(e) et son vice-président(e), et ça pour une durée de deux ans. Ils (elles) sont rééligibles.

5.12 L'association est engagée, soit par la signature conjointe du président respectivement du trésorier, soit par la signature conjointe de deux membres du comité. Ces derniers engagent l'association dans la limite des pouvoirs qui leur ont été conférés.

5.14 Le comité dresse le bilan de l'année écoulée ainsi que le budget pour l'exercice suivant et les soumet à l'assemblée générale aux fins d'approbation et de décharge. Le trésorier est chargé de la gestion financière. Il signe les pièces comptables conjointement avec le président ou son remplaçant.

5.16 L'assemblée générale élit deux commissaires-vérificateurs dans les mêmes conditions et pour la durée d'un ans. Les commissaires-vérificateurs ont pour mission de contrôler la conformité des comptes présentés par le trésorier et le comité. Le décompte, les livres et les pièces comptables doivent être mis à la disposition des commissaires-vérificateurs, quinze jours avant l'assemblée annuelle. Les commissaires-vérificateurs font rapport de leurs constatations à l'assemblée générale.

6.- Dissolution

6.1 La dissolution de l'assemblée ne pourra être prononcée qu'en assemblée générale spécialement convoquée à cette fin. Elle ne pourra être prononcée que si les deux tiers des membres actifs sont présents ou représentés et qu'avec une majorité des deux tiers des voix des membres actifs.

6.2 En cas de dissolution, l'avoir de l'association sera réalisé et le solde sera versé au bureau de bienfaisance de la commune de Kayl.

6.3 Les statuts de la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire, les règlements d'organisation d'activités de sport populaire de la FLMP et de l'IVV (Internationaler Volkssportverband) sont d'application dans tous les cas non prévus par les présents statuts.

6.4 En cas de contestation par suite de traduction, le présent texte fait foi en tant qu'original adopté par l'assemblée générale.

Kayl, le 26 janvier 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03855. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076568.3/000/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

N&W GLOBAL VENDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.328.

Il résulte d'un acte passé en date du 29 novembre 2004, que la société COMPASS INVESTMENT COMPANY II, S.à r.l., domiciliée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et étant enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 70.971 a cédé la totalité de ses 4.600 parts sociales à la société COMPASS INVESTMENT COMPANY VI, S.à r.l., domiciliée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et étant enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 104.686.

De sorte qu'à compter du 29 novembre 2004, COMPASS INVESTMENT COMPANY VI, S.à r.l. détient 4.600 parts sociales de la société et est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076522.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

BCF II LUX I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.125,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.463.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

B. Zech.

(076501.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

BCF II LUX I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.125,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.463.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

B. Zech.

(076503.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

BCF II LUX I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.125,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.463.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

B. Zech.

(076505.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

PS ASSISTED LIVING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.328.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 24 mai 2005 que:

1) It was decided that the change of the registered address to 9A boulevard du Prince Henri shall take place on the 30 July 2005.

Traduction française:

1) Il a été décidé que le changement du siège social de la société aura lieu le 30 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2005.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076498.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

PRIME INVEST I, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.202.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

Signature.

(076528.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

CAROLINE SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 69.943.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 août 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Noël Delaby en sa qualité d'administrateur avec effet au 15 août 2005.

2. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Raymond Van Herck en sa qualité d'administrateur-délégué avec effet au 15 août 2005. Monsieur Raymond Van Herck restera membre du conseil d'administration en qualité d'administrateur.

3. Monsieur Bart Van Der Haegen demeurant professionnellement à Luxembourg a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2005.

4. Est nommé en qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Bart Van Der Haegen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

CAROLINE SHIPPING S.A.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076499.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

BUNKER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 69.591.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 5 août 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Noël Delaby en sa qualité d'administrateur avec effet au 15 août 2005.

2. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Raymond Van Herck en sa qualité d'administrateur-délégué avec effet au 15 août 2005. Monsieur Raymond Van Herck restera membre du conseil d'administration en qualité d'administrateur.

3. Monsieur Bart Van Der Haegen demeurant professionnellement à Luxembourg a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2005.

4. Est nommé en qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Bart Van Der Haegen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

BUNKER LUX S.A.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076504.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

FINANCE SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 13A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 101.199.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH05969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour la Société

Signature

(076560.3/260/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

BLUE CAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.788.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 août 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Noël Delaby en sa qualité d'administrateur avec effet au 15 août 2005.

2. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Raymond Van Herck en sa qualité d'administrateur-délégué avec effet au 15 août 2005. Monsieur Raymond Van Herck restera membre du conseil d'administration en qualité d'administrateur.

3. Monsieur Bart Van Der Haegen demeurant professionnellement à Luxembourg a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2005.

4. Est nommé en qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Bart Van Der Haegen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

BLUE CAT S.A.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076506.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.632.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 24 mai 2005 que:

1) It was decided that the change of the registered address to 9A boulevard du Prince Henri shall take place on the 22 July 2005.

Traduction française:

1) Il a été décidé que le changement du siège social de la société aura lieu le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076507.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

ADVENT MACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 535.775,-.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 89.855.

—
EXTRAIT

En date du 12 août 2005, l'associé ADVENT MIDAS 2 (CAYMAN) LLP, une société de droit des Iles Cayman, a transféré 21.431 parts de la Société à WP ROAMING I, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de sorte que WP ROAMING I, S.à r.l. est devenu l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH05947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076558.3/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 110.230.

In the year two thousand and five, on the fourth of August.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

3M FINANCIAL MANAGEMENT COMPANY, a company organized and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 3M Center, St. Paul, Minnesota 55144-1000, U.S.A.,

here represented by Mr Jeroen van der Hout, lawyer, with professional address at Keplerstraat 34, 1171 CD Badhoevedorp, The Netherlands,

by virtue of a proxy under private seal given on July 20, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting through its mandatory, has decided to form a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the respective laws as well as by the present articles of association (hereafter the «Company»).

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a simple decision of the partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twenty thousand (20,000) US Dollars, represented by two hundred (200) shares of one hundred (100) US Dollars each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or a decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these articles of association, or upon proposal of the board of managers, provided the prior approval of the partner(s) is needed for the issuance of any new shares in the capital.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by at least two managers who shall be individuals and who need not be partners. The managers will constitute a board of managers composed of A manager(s) who must be Luxembourg residents and B manager(s) who need not be Luxembourg residents. The members of the board of managers are appointed, revoked and replaced by a resolution adopted by partners owning more than half of the share capital.

The board of management can deliberate or act validly only if at least two managers of which one class A manager and one class B manager are present or represented.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A manager and one B manager or the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of management.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

The daily management falls within the competence of the board of managers. In dealing with third parties, the board of managers has all powers to act in the name and for the account of the Company in order to carry out and approve all acts and operations pertaining to the daily management of the Company provided the terms of this Article 12 have been complied with.

The board of managers, may appoint one or several ad hoc agents to complete specific tasks and must, subject to the provisions of the present article 12 governing the signing power, determine such agents' responsibilities, his /their powers, his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. Each year, as of 31st of December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The partners may resolve to declare interim dividends. A resolution to declare an interim dividend from the profits realized in the current financial year may also be passed by the board of managers.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

The shares have been entirely subscribed by 3M FINANCIAL MANAGEMENT COMPANY, prenamed.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash, so that the amount of twenty thousand (20,000.-) US Dollars is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on 31st December 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Constitutive meeting

Here and now, the sole shareholder representing the entire subscribed share capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an unlimited time:

a) *Manager A:*

- 3M GLOBAL CAPITAL, S.à r.l., a company with registered office at 25B, boulevard Royal;

b) *Managers B:*

- Mr Dennis P. Duerst, Director - Financial Risk Management, with professional address at 3M Center, 224-5N-40, St Paul, Minnesota 55144, USA,

- Mr Henry W. Gjersdal, Director - International Tax and Treasury, with professional address at 3M Center, 224-5N-40, St Paul, Minnesota 55144, USA.

2) The Company shall have its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Valuation

For registration purposes the share capital is valued at sixteen thousand two hundred and sixty Euro (EUR 16,260.-).

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, said proxyholder signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, den vierten August.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

3M FINANCIAL MANAGEMENT COMPANY, eine Gesellschaft gegründet unter dem Recht von Delaware, mit Sitz in 3M Center, St. Paul, Minnesota 55144-1000, U.S.A.,

hier vertreten durch Herrn Jeroen van der Hout, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Keplerstraat 34, 1171 CD Badhoevedorp, Niederlande,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben am 20. Juli 2005.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Mandatar und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, beschlossen hat eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der nachfolgend geschaffenen Anteile und denen, die es später werden können, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, die geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und die vorliegende Satzung.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt den Namen 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l. an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland unterhalten.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwanzigtausend (20.000.-) US Dollar, aufgeteilt in zweihundert (200) Anteile von je einhundert (100.-) US Dollar.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung des einzigen Gesellschafter oder der Generalversammlung der Anteilhaber in Uebereinstimmung mit den Bestimmungen von Artikel 14 der Satzung, oder auf Vorschlag des Geschäftsführerrats, unter der Bedingung dass jedwede Ausgabe von neuen Gesellschaftsanteilen der vorherigen Zustimmung des(r) Gesellschafter(n) bedarf.

Art. 8. Jedes Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und des Gewinns der Gesellschaft im direkten Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft welche nur einen Inhaber pro Anteil anerkennt. Die gemeinschaftlichen Teilhaber müssen sich bei der Gesellschaft durch eine Person vertreten lassen.

Art. 10. Jedwede Anteilsübertragung seiner Anteile durch den einzigen Gesellschafter ist frei.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile eines jeden Gesellschafter übertragbar gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott des einzigen Gesellschafter oder eines Gesellschafter aufgelöst.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch wenigstens zwei Geschäftsführer verwaltet, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen. Die Geschäftsführer bilden einen Geschäftsführerrat welcher sich zusammensetzt aus Geschäftsführer(n) A, welche luxemburger Residenten sein müssen, und Geschäftsführer(n) B, welche nicht luxemburger Residenten sein müssen. Die Mitglieder des Geschäftsführerrates werden ernannt, abberufen und ersetzt durch einen Beschluss der Gesellschafter welche mehr als die Hälfte des Kapitals besitzen.

Der Geschäftsführerrat kann nur gültig abstimmen oder handeln wenn wenigstens ein Geschäftsführer A und ein Geschäftsführer B anwesend oder vertreten sind.

Die Gesellschaft wird in jedem Fall durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers A und eines Geschäftsführers B verpflichtet, oder durch jede Person der eine solche Zeichnungsbefugnis vom Geschäftsführerrat delegiert wurde.

Der Geschäftsführerrat ist zuständig für alle Angelegenheiten welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Die tägliche Geschäftsführung ist Aufgabe des Geschäftsführerrates. Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführerrat alle Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln um alle Handlungen auszuführen und zu genehmigen betreffend die tägliche Geschäftsführung, in Gemässheit mit Artikel 12 der Satzung.

Der Geschäftsführerrat kann einen oder mehrere ad hoc Repräsentanten ernennen um spezielle Aufgaben zu erfüllen und muss, in Gemässheit mit Artikel 12 der Satzung betreffend die Unterschriftenbefugnis, die Verantwortung dieser Repräsentanten bestimmen, seine/ihre Befugnisse, seine/ihren Lohn (gegebenenfalls), die Dauer der Vertretung und alle anderen Bedingungen seiner/ihrer Tätigkeit.

Art. 13. Die Geschäftsführer unterliegen keiner persönlichen Verantwortung bezüglich der Verpflichtungen welche sie im Namen der Gesellschaft eingehen.

Art. 14. Der einzige Gesellschafter übt alle Vollmachten aus welche der Versammlung der Anteilsinhaber zuerteilt sind.

Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, kann jeder Anteilsinhaber an den gemeinsamen Beschlüssen teilnehmen egal wieviel Anteile er besitzt. Jeder Anteilsinhaber hat Stimmrechte in Proportion seiner Anteile. Kollektive Beschlüsse können nur gültig gefasst werden wenn sie durch Anteilsinhaber welche mehr als die Hälfte des Kapitals besitzen gefasst werden.

Beschlüsse um die Satzung der Gesellschaft zu ändern bedürfen jedoch einer Mehrheit von Anteilsinhabern welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen, unter Berücksichtigung des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr per 31. Dezember werden die Konten der Gesellschaft erstellt und der Geschäftsführerrat erstellt ein Inventar begreifend den Wert der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Anteilsinhaber kann dieses Inventar zusammen mit der Bilanz am Gesellschaftssitz einsehen.

Art. 17. Die Gewinne der Gesellschaft welche in den jährlichen Konten aufgeführt werden, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen stellen den Nettogewinn dar. Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent abgezogen zugunsten der gesetzlichen Reserve bis letzere sich auf zehn Prozent beläuft.

Der Restbetrag kann unter dem/den Gesellschaftern verteilt werden, im Verhältnis seines/ihrer Beteiligung in der Gesellschaft.

Die Anteilsinhaber können beschliessen Interimsdividenden auszuzahlen. Ein Beschluss Interimsdividenden aus den Gewinnen des laufenden Geschäftsjahres auszuzahlen kann ebenfalls vom Geschäftsführerrat gefasst werden.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, Anteilinhaber oder nicht, welche durch Die Gesellschafter ernannt werden und welche Ihre Befugnisse und Ihren Lohn festsetzen.

Art. 19. Für alle in der gegenwärtigen Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden durch 3M FINANCIAL MANAGEMENT COMPANY, vorgenannt, gezeichnet.

Diese gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Betrag von zwanzigtausend (20.000,-) US Dollar der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000,-).

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu Geschäftsführern werden für eine unbestimmte Zeit ernannt:

a) *Geschäftsführer A:*

- 3M GLOBAL CAPITAL, S.à r.l., eine Gesellschaft mit Sitz in 25B, boulevard Royal;

b) *Geschäftsführer mit B Zeichnungsbefugnis:*

- Herr Dennis P. Duerst, Director - Financial Risk Management, mit Berufsanschrift in 3M Center, 224-5N-40, St Paul, Minnesota 55144, USA,

- Herr Henry W. Gjersdal, Director - International Tax and Treasury, mit Berufsanschrift in 3M Center, 224-5N-40, St Paul, Minnesota 55144, USA.

2) Der Gesellschaftssitz ist in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.

Schätzung

Zum Zweck der Einregistrierung wird das Gesellschaftskapital abgeschätzt auf sechzehntausendzweihundertsechzig Euro (EUR 16.260,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Erschienenen in englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Erschienenen ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. van der Hout, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, vol. 25CS, fol. 30, case 3. – Reçu 162,35 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

A. Schwachtgen.

(078066.3/230/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

BCF II LUX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.461.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

B. Zech.

(076508.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

BCF II LUX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.461.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

B. Zech.

(076509.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

BCF II LUX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.461.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

B. Zech.

(076513.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

MOSELLA CONSULT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 51.918.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

Signature.

(076529.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

MASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 450.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.477.

—
Le bilan modifié au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

P. Gallasin.

(076515.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

MASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 450.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.477.

—
Le bilan modifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2005, réf. LSO-BH06025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

P. Gallasin.

(076517.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

MASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 450.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.477.

—
Le bilan modifié au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

P. Gallasin.

(076518.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.577.292.500,-.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 73.447.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé prise en date du 14 décembre 2004 que:

- Monsieur Tim Ashby a démissionné de ses fonctions de gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076511.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

ARCHIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.211.

—
Par la présente le siège social de la société est transféré du n° 52 au n° 50 avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06543. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076533.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 103.370.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 24 mai 2005 que:

1) It was decided that the change of the registered address to 9A boulevard du Prince Henri shall take place on the 22 July 2005.

Traduction française:

1) Il a été décidé que le changement du siège social de la société aura lieu le 22 juillet 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076512.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

KARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 55.196.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 5 août 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Noël Delaby en sa qualité d'administrateur avec effet au 15 août 2005.

2. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Raymond Van Herck en sa qualité d'administrateur-délégué avec effet au 15 août 2005. Monsieur Raymond Van Herck restera membre du conseil d'administration en qualité d'administrateur.

3. Monsieur Bart Van Der Haegen demeurant professionnellement à Luxembourg a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2005.

4. Est nommé en qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Bart Van der Haegen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

KARIS S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076514.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.200,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 67.038.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 12 mai 2005

Sont nommés gérants, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- M. Roeland Pels, avec adresse professionnelle à Luxembourg;
- M. Robert Malitz, avec adresse professionnelle à Albany, NY, Etats-Unis;
- M. Mark Andrews, avec adresse professionnelle à Hamilton, Bermudes;
- Mme Angela Kinley, avec adresse professionnelle à Hamilton, Bermudes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076618.3/2460/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

LUX-TI S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard Kennedy.
H. R. Luxemburg B 110.231.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am sechzehnten August.

Vor Uns Alex Weber, Notar mit dem Amtssitz zu Niederkerschen.

Sind erschienen:

1. Die Gesellschaft AUSPIZIUM BETEILIGUNGS, GmbH, mit Sitz in A-6020 Innsbruck, Stadlweg 25, hier vertreten durch Herrn Michel Trierweiler, Apotheker, wohnhaft in Esch-sur-Alzette, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 1. August 2005.
2. Herr Michel Trierweiler, Apotheker, wohnhaft in L-4260 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Nord.
Die vorgenannte Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.
Diese Erschienenen ersuchten den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden, die sie untereinander gründen:

Kapitel I. - Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung LUX-TI S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch-sur-Alzette.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zur Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welches unter den gegebenen Zuständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte kaufmännischer, industrieller oder finanzieller Natur wie auch sämtliche Transaktionen immobilärer oder mobiliarer Natur tätigen, die der Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien zu je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Umfang und Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

Kapitel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht.

Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat tritt zusammen so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedesmal wenn zwei Vorstandsmitglieder es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitgehendsten Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von Herrn Michel Trierweiler und Herrn Michael Stuefer, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Vollmachten in bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel von delegierten Verwaltungsratsmitgliedern.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat vertreten durch seinen Vorsitzenden oder durch ein dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Kapitel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Kapitel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt im Gesellschaftssitz oder an dem in der Einberufung vorgesehenen Ort, am ersten Mittwoch des Monats mai eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI. Geschäftsjahr, - Verteilung des Reingewinnes

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von jedwelchen und sämtlichen Kosten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5,00%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10,00%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Falls jedoch der Reservefonds aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist.

Der Überschuss steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 17. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Die Liquidation erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

Kapitel VIII. - Allgemeines

Art. 18. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Übergangsbestimmungen

1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

2) Ausnahmsweise findet die erste jährliche Generalversammlung im Jahre 2007 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiavor festgesetzt wurde haben die Erschienenen erklärt, das gesamte Kapital wie folgt zu zeichnen:

1) Die Gesellschaft AUSPIZIUM BETEILIGUNGS, GmbH, vorgeannt, fünfzig Aktien	50
2) Herr Michel Trierweiler, vorgeannt, fünfzig Aktien	50
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, eingehalten worden sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbenannten Erschienenen, die das gesamte, gezeichnete Kapital darstellen und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmässigen Zusammensetzung haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) und die der Kommissare wird auf einen (1) festgesetzt.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Herr Michel Trierweiler, Apotheker, geboren in Esch-sur-Alzette am 26. März 1960, wohnhaft in L-4260 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Nord.

b) Herr Michael Stuefer, Geschäftsführer, geboren in Kufstein (Österreich) am 11. August 1965, wohnhaft in A-6020 Innsbruck, Framsweg, 13A.

c) Herr Magister Martin Wolf, Rechtsanwalt, geboren in Innsbruck (Österreich) am 16. Dezember 1966, wohnhaft in A-6020 Innsbruck, Tempelstrasse, 32.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft BUREAU MODUGNO, S.à r.l., mit Sitz in L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 35.889.

4. Die Amtsdauer der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars endet nach der jährlichen Versammlung der Aktionäre des Jahres 2011.

5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard Kennedy.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Niederkerschen in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Trierweiler, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 18 août 2005, vol. 433, fol. 34, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 29. August 2005.

A. Weber.

(078070.3/236/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

HELLANGE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 110.237.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh of August.

Before us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

There appeared:

1. Mr Vincent Van Der Tol, independent, residing in NL-2151 GN Nieuw-Venep, 5, Laan Van Berlioz, here represented by Mrs Nadège Brossard, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on August 10th, 2005.

2. Mr Arjen Van Der Tol, independent, residing in NL-8023 AE Zwolle, 16, J. Catsstraat, here represented by Mrs Nadège Brossard, previously named, by virtue of a proxy under private seal given on August 10th, 2005.

The two proxies, after being signed *ne varietur* by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of HELLANGE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the corporation is:

- to carry on all the businesses relating to the wholesale and retail trade, mail and on-line trade of the following commodities:

food and tobacco items, fabrics, clothes and shoes, furniture, cleaning and household items, luxury articles, precision items, objects of art, cars, motorcycles, bicycles, stationery, books, electronic and office equipment, music articles, toys, sport articles, fishing and hunting articles and articles for children;

- the carrying on of import and export trade and wholesale and retail trade relating to the above mentioned items, on behalf of the company itself as well as for third parties;
- the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors, of which obligatory the signature of the managing director, or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions may be reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the last Friday in the month of May at 11.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting Year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Vincent Van Der Tol, prenamed, one thousand one hundred and eighty shares	1,180
2. Mr Arjen Van Der Tol, prenamed, sixty shares	<u>60</u>
Total: one thousand two hundred and forty shares	1,240

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2005.
- 2) The first annual meeting will be held in 2006.
- 3) Exceptionally, the first managing director will be elected by the extraordinary general meeting who appoints the first board of directors.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr Vincent Van Der Tol, independent, born in Utrecht (Netherlands) on May 18th, 1969, residing in NL-2151 GN Nieuw-Vennep, 5, Laan Van Berlioz.
 - b) Mr Arjen Van Der Tol, independent, born in Utrecht (Netherlands) on February 17th, 1972, residing in NL-8023 AE Zwolle, 16, J. Catsstraat.
 - c) Mr Frank Anthony Korevaar, independent, born in Groningen (Netherlands) on September 3rd, 1977, residing in NL-9531 R.C. Leek, 73, Iwe Huetstraat.

Mr Vincent Van Der Tol, prenamed, is appointed managing director.

3. Has been appointed statutory auditor:

The company IAS CONSULTING LIMITED, having its registered office in Lincoln LN1 1XG, 15, Newland, United Kingdom, inscribed in the Registrar of Companies for England and Wales under number 4261567.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

5. The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing persons, he signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, am elften August.

Vor Uns Alex Weber, Notar mit dem Amtssitz zu Niederkerschen.

Sind erschienen:

1. Herr Vincent Van Der Tol, Selbständiger, wohnhaft in NL-2151 GN Nieuw-Vennep, 5, Laan Van Berlioz,

hier vertreten durch Frau Nadège Brossard, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 10. August 2005.

2. Herr Arjen Van Der Tol, Selbständiger, wohnhaft in NL-8023 AE Zwolle, 16, J. Catsstraat, hier vertreten durch Frau Nadège Brossard, vorbenannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 10. August 2005.

Die beiden Vollmachten, nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte der Erschienenen und den unterzeichneten Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchten den Notar, wie folgt die Satzungen einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden, die sie untereinander gründen:

Kapitel I. - Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung HELLANGE S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zu Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welches unter den gegebenen Zuständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist:

- die Ausführung aller möglichen Dienstleistungen im Zusammenhang mit dem Einzelhandel und Versandgeschäft der folgenden Artikel:

Lebensmittel und Tabakwaren, Textilien, Kleidung und Schuhe, Einrichtungsgegenstände, Reinigungs- und Haushaltsartikel, Luxusartikel, Präzisionsartikel, Kunstgegenstände, Autos, Motorräder, Fahrräder, Schreibwaren, Bücher, Elektronik- und Büroartikel, Musikartikel, Spielwaren, Sportartikel, Angler- und Jagdzubehör und Artikel für Kinder,

- die Durchführung von Importen, Exporten, Versandhandel und Grosshandel der vorgenannten Artikelgruppen, sowohl für den Eigenbedarf als auch für Dritte;

- der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte kaufmännischer, industrieller oder finanzieller Natur wie auch sämtliche Transaktionen immobilärer oder mobiler Natur tätigen, die der Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Umfang und Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedesmal wenn zwei Vorstandsmitglieder es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitgehendsten Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, wovon obligatorisch diejenige des geschäftsführenden Verwalters, oder durch die alleinige Unterschrift vom geschäftsführenden Verwalter, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Vollmachten in bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel von geschäftsführenden Verwaltern.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, vertreten durch seinen Vorsitzenden oder durch ein dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Kapitel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Kapitel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt im Gesellschaftssitz oder an dem in der Einberufung vorgesehenen Ort, am letzten Freitag des Monats Mai, um 11.00 Uhr.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von jedwelchen und sämtlichen Kosten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Falls jedoch der Reservefonds aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist.

Der Überschuss steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Die Liquidation erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

Kapitel VIII. - Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, das gesamte Kapital wie folgt zu zeichnen:

1. Herr Vincent Van Der Tol, vorbenannt, eintausendeinhundertachtzig Aktien	1.180
2. Herr Arjen Van Der Tol, vorbenannt, sechzig Aktien	60
Total: eintausendzweihundertvierzig Aktien	1.240

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, eingehalten worden sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2006 statt.

3) Ausnahmsweise wird der erste geschäftsführende Verwalter ernannt durch die ausserordentliche Generalversammlung welche den ersten Aufsichtsrat bestimmt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbenannten Erschienenen, die das gesamte, gezeichnete Kapital darstellen und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmässigen Zusammensetzung haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) und die der Kommissare wird auf einen (1) festgesetzt.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Herr Vincent Van Der Tol, Selbständiger, geboren in Utrecht (Niederlande) am 18. Mai 1969, wohnhaft in NL-2151 GN Nieuw-Vennep, 5, Laan Van Berlioz.

b) Herr Arjen Van Der Tol, Selbständiger, geboren in Utrecht (Niederlande) am 17. Februar 1972, wohnhaft in NL-8023 AE Zwolle, 16, J. Catsstraat.

c) Herr Frank Anthony Korevaar, Selbständiger, geboren in Groningen (Niederlande) am 3. September 1977, wohnhaft in NL-9531 R.C. Leek, 73, Iwe Huetstraat.

Herr Vincent Van Der Tol, vorbenannt, wird zum geschäftsführenden Verwalter ernannt.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft IAS CONSULTING LIMITED, mit Sitz in GB-LN1 1XG, 15 Newland, Lincoln, eingetragen im Handelsregister von Grossbritannien und Wales unter der Nummer 4261567.

4. Ihre Amtsdauer endet nach der jährlichen Versammlung der Aktionäre des Jahres 2011.

5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1420 Luxemburg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der vorbenannten Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch derselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Gezeichnet: N. Brossard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 18 août 2005, vol. 433, fol. 35, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 29. August 2005.

A. Weber.

(078089.3/236/310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.100,- .

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 67.038.

Il résulte d'un transfert de parts sociales en date du 1^{er} août 2000 que GE FINANCING (GIBRALTAR) LIMITED a transféré à GE LIGHTING TUNGSRAM FINANCING C.V., une société constituée et organisée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 8, Prof. W.H. Keesomlaan, NL-1070 AJ Amsterdam, Pays-Bas, 1 part sociale.

L'actionariat de la Société se compose désormais de la façon suivante: tous les 2.002 parts sociales de la Société sont détenues par GE LIGHTING TUNGSRAM FINANCING C.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076623.3/2460/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

MITTE HOLDINGS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.611.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 24 mai 2005 que:

1) It was decided that the change of the registered address to 9A boulevard du Prince Henri shall take place on the 22 June 2005.

Traduction française:

1) Il a été décidé que le changement du siège social de la société aura lieu le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076516.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

MITTE HOLDINGS MANAGEMENT S.C.A., Société en commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.612.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 24 mai 2005 que:

1) It was decided that the change of the registered address to 9A boulevard du Prince Henri shall take place on the 22 June 2005.

Traduction française:

1) Il a été décidé que le changement du siège social de la société aura lieu le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076519.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

WP ROAMING II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.283.100,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 109.462.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 août 2005 que (i) la nomination de M. Timothy Curt avec effet au 4 août 2005 a été confirmée, (ii) les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil d'administration de la Société leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes se terminant au 31 décembre 2005:

- M. Jeremy Young, demeurant à Almack House, 28 King Street, St James's, Londres SW1Y 6QW;
- M. Guy Sochovsky, demeurant à Leamington Road Villas, Londres W11 1HT;
- Mme Bilge Ogut, demeurant au 466, Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Larry Bettino, demeurant au 466, Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Lars Torpe Christofferson, demeurant au 10, rue de Général Omar Bradley, L-1279 Luxembourg;
- M. Juergen Appel, demeurant au 2, rue des Bleuets, L-1242 Luxembourg.

MM. Jeremy Young, Guy Sochovsky et Larry Bettino et Mme Bilge Ogut ont été nommés en tant qu'Administrateurs de HoldCo (tel que défini dans les statuts de la Société).

Les démissions de MM. Richard Brekelmans, Doeke van der Moelen, Timothy Curt et Mme Tara Kerley avec effet au 16 août 2005 en tant que membres du conseil d'administration ont été acceptées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH05959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076555.3/260/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

LADY SHIPPING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 85.893.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 5 août 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Noël Delaby en sa qualité d'administrateur avec effet au 15 août 2005.

2. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Raymond Van Herck en sa qualité d'administrateur-délégué avec effet au 15 août. Monsieur Raymond Van Herck restera membre du conseil d'administration en qualité d'administrateur.

3. Monsieur Bart Van Der Haegen demeurant professionnellement à Luxembourg a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2005.

4. Est nommé en qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Bart Van der Haegen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

LADY SHIPPING COMPANY S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076520.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

NORTHERN SEAS CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 86.524.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 5 août 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Noël Delaby en sa qualité d'administrateur avec effet au 15 août 2005.

2. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Raymond Van Herck en sa qualité d'administrateur-délégué avec effet au 15 août 2005. Monsieur Raymond Van Herck restera membre du conseil d'administration en qualité d'administrateur.

3. Monsieur Bart Van Der Haegen demeurant professionnellement à Luxembourg a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2005.

4. Est nommé en qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Bart Van Der Haegen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

NORTHERN SEAS CHARTER S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076521.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

NEXT FUTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 81.886.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

Pour NEXT FUTURE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(076569.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

**CORIOLUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CORIOLUS INTERNATIONAL S.A.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.845.

In the year two thousand five, on the twenty-eighth of July.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, to whom remains the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CORIOLUS INTERNATIONAL S.A., a société anonyme having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituted by a deed of M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on June 30, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mr. Steve Gouveia, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary and scrutineer Miss Rachel Hafedh, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the legal form of the corporation from a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».

2. Fix the share capital at 12,500.- EUR.

3. Acceptance of the resignation of the directors and statutory auditor to the accounts.

4. Nomination of the managers.

5. Various.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the legal form of the company from a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée», without discontinuity of its legal status.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations, the depreciations.

The «société à responsabilité limitée» shall continue the book-keeping and the accountancy held by the «société anonyme».

Second resolution

The general meeting decides to reduce the subscribed capital by an amount of eighteen thousand five hundred Euro (18,500.- EUR) to bring it back from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) to twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) by reimbursement to the sole shareholder of an amount of eighteen thousand five hundred Euro (18,500.- EUR).

The repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed.

The general meeting decides to fix the share capital at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, attributed to the sole shareholder, MARVICO INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Kastoros 2, P.C. 10987, Nicosia, Cyprus.

Third resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of the directors, Christophe Davezac, Géraldine Schmit and Philippe Vanderhoven, and the statutory auditor, WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES and to give them discharge for the exercise of their mandates till today.

Fourth resolution

In consequence the general meeting resolves to adapt the articles of association to the new legal form of the company and to set them as follows:

«**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and de-

velopment of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CORIOLUS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five Euro (25.- EUR) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.»

Fifth resolution

The general meeting resolves to appoint as managers for an unlimited period:

- Alain Heinz, director of company, born on 17th May 1968 in Forbach (France), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri,
- Géraldine Schmit, director of company, born on 12th November 1969 in Messancy (Belgium), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORIOLUS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juin 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Steve Gouveia, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Mademoiselle Rachel Hafedh, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
1. Changement de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
 2. Fixer le capital à 12.500,- EUR
 3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
 4. Nomination des gérants.
 5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) par remboursement à l'actionnaire unique d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR).

Ledit remboursement ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la société.

L'assemblée décide de fixer le capital social à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, attribuées à l'associé unique, MARVICO INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Kastoros 2, P.C. 10987, Nicosia, Cyprus.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs, Christophe Davezac, Géraldine Schmit et Philippe Vanderhoven, et du commissaire aux comptes, WOOD APPLETON, OLIVER, EXPERT-COMPTABLES et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

En conséquence, l'assemblée décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CORIOLUS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Alain Heinz, administrateur de société, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,
- Madame Géraldine Schmit, administrateur de société, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Gouveia, R. Hafedh, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 4 août 2005, vol. 432, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 août 2005.

H. Hellinckx.

(078103.3/242/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

STAR REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 87.774.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076535.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

JETIX EUROPE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 72.308.

JETIX EUROPE PROPERTIES, S.à r.l. communique les changements suivants:

- Démission de Olivier Spiner comme Administrateur;
- Nomination de Oliver Fryer comme Administrateur Gérant de Catégorie A au 10 août 2005;
- changement de Personne chargée du contrôle des comptes:
- Mme Annette Michels, Réviseur d'Entreprise, remplace ERNST & YOUNG, Commissaire aux comptes.

Munsbach, le 22 août 2005.

JETIX EUROPE PROPERTIES, S.à r.l.

W. Van Lommel

Executive Manager

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06607. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076546.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

UNITED COMMERCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 15.147.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

Signature.

(076524.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

UNITED COMMERCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 15.147.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Signature.

(076526.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

UNITED COMMERCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 15.147.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Signature.

(076527.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

HEMELBAAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 89.332.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076536.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

FREESTONE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.399.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076537.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

NEGELLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 89.848.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076538.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.559.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076539.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

TOLAMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.088.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076541.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

IMMODUN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 70.129.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05781, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

Signature.

(076549.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

G.I.M. GEOGRAPHIC INFORMATION MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 43.004.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05784, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

Signature.

(076550.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

ATTUALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 32.385.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04898, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

Signature.

(076552.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

CEPHALON FINANCIERE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 86.871.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH05882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076563.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

LYBRA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.182.200,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 104.059.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 10 novembre 2004

L'associé unique de la Société, étant LYBRA HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.054, a nommé Monsieur Carlo Marsiletti, né le 5 octobre 1954 à Vicenza, demeurant au Vicolo San Giuliano 4, 33170 Porderone (PN), Italie, aux fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat, pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Gérard Becquer, gérant;
- Monsieur L. John Clark, gérant;
- Monsieur Carlo Marsiletti, gérant; et
- Monsieur Allen Yurko, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076525.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

**ANNUAIRE ONLINE, Société à responsabilité limitée,
(anc. ANNUAIRE-PROFESSIONNEL.LU).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 106.442.

L'an deux mille cinq, le huit août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Madame Christina Raimondi, informaticienne, demeurant à D-85101 Lening, Simon-Mayr-Strasse 8, ici représentée par Maître Martial Barbian, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 août 2005, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ANNUAIRE-PROFESSIONNEL.LU avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 106.442, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 27 janvier 2005, publié au Mémorial C, numéro 663 du 7 juillet 2005,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de ANNUAIRE-PROFESSIONNEL.LU en ANNUAIRE ONLINE.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société existe sous la dénomination de ANNUAIRE ONLINE.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Madame Christina Raimondi, préqualifiée, comme gérante de la société et lui donne décharge de sa fonction.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer Monsieur Jasmin Valentic, informaticien, né à Kukunjevac (Croatie) le 26 avril 1972, demeurant à D-85101 Lening, Simon-Mayr-Strasse 6, comme nouveau gérant de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.
Signé: M. Barbian, A. Weber.
Enregistré à Capellen, le 12 août 2005, vol. 433, fol. 32, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 août 2005. A. Weber.
(078123.3/236/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

**ANNUAIRE ONLINE, Société à responsabilité limitée,
(anc. ANNUAIRE-PROFESSIONNEL.LU).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 106.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(078124.3/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

ALLALIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 97.001.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 14 juillet 2005

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, n'est pas reconduit.

- Sont nommés nouveaux Administrateurs les sociétés DMC, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et EFFIGI, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et ce pour une période statutaire, nouvellement fixé à 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le mandat d'Administrateur de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est reconduit pour une période statutaire nouvellement fixée à 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une période statutaire nouvellement fixée à 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié sincère et conforme

ALLALIN INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076579.3/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.
